

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Département du Gard

COMMUNE de SAINT-VICTOR-LA-COSTE

L'an **deux mil dix sept, le dix neuf septembre**, à **20h30**, le Conseil Municipal de la commune de **SAINT-VICTOR-LA-COSTE**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Robert PIZARD-DESCHAMPS**.

Étaient présents : M. Robert PIZARD-DESCHAMPS, Mme Jacqueline LINDER, M. Aimé DAUMAS, M. Vincent PELAQUIE, Mme Véronique HERBÉ, Mme Cristine ARNAUD, Mme Nathalie BESSON, M. Georges DANIEL, M. Pierre DARDAILLON, Mme Monique DUMONTEAUX-BRUNEL, M. Philippe GENTILI, Mme Anne-Marie PANIER, M. Olivier RINALDI, Mme Nathalie VAISSIERES, Mme Yvette CHARDENAS.

Étaient absents excusés : Mme Annick HANSEN, M. Eric BOIX, Mme Agathe CASANOVA, M. Stéphane SOLER.

Étaient absents non excusés : -

Procurations : Mme Annick HANSEN en faveur de Mme Jacqueline LINDER, M. Eric BOIX en faveur de Mme Véronique HERBÉ, Mme Agathe CASANOVA en faveur de M. Vincent PELAQUIE, M. Stéphane SOLER en faveur de M. Philippe GENTILI.

Secrétaire : Mme Jacqueline LINDER.

Le procès-verbal de la séance du 27 juillet 2017 est soumis à l'approbation de l'assemblée.
Procès-verbal voté et adopté à l'unanimité.

1) Point d'information sur le projet éolien La Part du Vent

Le dossier concernant une demande d'autorisation environnementale a été déposé en Préfecture par la société OPALE le 17/08/2017.

L'accusé de réception a été transmis à la société le 05/09/2017.

Les personnes désirant avoir connaissance du dossier peuvent se rendre en Préfecture ou le consulter sur le site "La part du Vent" : <http://lapartduvent.parc-eolien.eu/>

2) Association ASPRO 2001 (Mauritanie) : demande de parrainage

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de Madame GERBAUD reçu en Mairie, concernant une aide pour la population de Mauritanie.

Chaque conseiller a eu une copie de ce courrier.

Le conseil municipal ne souhaite pas donner de subvention mais autorise Madame GERBAUD à mettre un stand sur la place de la Mairie le lundi matin, jour de marché.

Décision prise à l'unanimité.

3) Subvention exceptionnelle sinistrés d'IRMA aux Antilles

Suite aux événements survenus aux Antilles (Ouragan IRMA), et compte tenu des dégâts occasionnés, les collectivités territoriales ont la possibilité d'offrir une aide sous la forme d'une subvention.

Le conseil municipal décide d'allouer une subvention exceptionnelle de 2 000 € à la Fondation de France qui collecte les dons avant de les répartir dans des organismes réputés pour leur sérieux.

Les crédits nécessaires sont présents sur le compte subventions aux associations.

Délibération votée et adoptée à l'unanimité.

19 VOTANTS

19 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

4) Affectation du résultat d'exploitation 2016 "Commune"

Monsieur le Maire rappelle le résultat d'exploitation pour l'exercice 2016 :

- excédent de fonctionnement : 518 842,08 €

- excédent d'investissement : 794 765,25 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de répartir l'excédent de fonctionnement de la façon suivante :

* en investissement : 498 842,08 €

* en fonctionnement : 20 000,00 €

Le solde d'exécution d'investissement sera affecté pour la totalité soit 794 765,25 €, dans cette section.

Délibération votée et adoptée à l'unanimité.

19 VOTANTS

19 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

5) Budget supplémentaire 2017

En préambule, nous devons décider de la suite à donner quant à la statue de St Victor :

1- soit une réparation de la statue par une entreprise

2- soit la création d'une nouvelle statue en pierre blanche

Les membres de l'assemblée se décident pour la 2ème solution.

Monsieur le Maire présente le budget supplémentaire qui s'équilibre comme suit :

- recettes et dépenses de fonctionnement : 106 290 €

Virement à section investissement : 23 069 €

- dépenses d'investissement : 1 588 775,33 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve le budget supplémentaire 2017.

Délibération votée et adoptée à l'unanimité.

19 VOTANTS

19 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

6) Application du régime Forestier : restructuration de la consistance foncière de la forêt communale de Saint-Victor-la-Coste

La commission a étudié le dossier et accepte cette mise à jour mais elle souhaite également que le futur aménagement forestier soit établi en concertation avec la commune.

Un conseiller municipal pense qu'il serait souhaitable de tenir compte des activités liées au tourisme dans le massif forestier (randonnées, courses pédestres, ...).

Après discussion, le conseil municipal décide de la distraction du régime forestier des parcelles cadastrales fournies par l'ONF et la prise en compte de la rectification cadastrale.

Délibération votée et adoptée à l'unanimité.

19 VOTANTS

19 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

7) Terrains indivision PELAQUIE

L'indivision PELAQUIE avait, le 05.07.2016, mis la commune en demeure d'acheter des parcelles situées en emplacement réservé du PLU. Une proposition leur avait été faite le 03.05.2017 au prix de 111 € le m² qui avait été refusée accompagnée d'une contre proposition à hauteur de 150 € le m². Le conseil municipal, le 20.06.2017, avait proposé l'achat de ces parcelles à hauteur de 120 € le m².

La dernière proposition faite par l'indivision PELAQUIE est de 141 € à 150 € le m².

Après discussion, l'assemblée, à l'unanimité, décide de maintenir la proposition qui leur avait été faite c'est-à-dire 120 € le m².

8) Résiliation anticipée bail location 1 bis rue Gérard Philippe : RICHARD Sébastien

Monsieur le Maire informe l'assemblée que Mr RICHARD Sébastien locataire de l'appartement situé 1 bis rue Gérard Philippe a transmis le 29 août 2017 à la commune une lettre de résiliation du bail conclu le 1er avril 2010.

D'un commun accord avec le locataire, il est convenu que le bail sera résilié au 30 septembre 2017.

Délibération votée et adoptée à l'unanimité.

19 VOTANTS
19 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

9) Bail de location studio rue Gérard Philippe

Monsieur le Maire rappelle que le studio sis 1 bis rue Gérard Philippe sera prochainement libéré.

Il pourra donc être envisagé de le relouer à compter du 01/11/2017 et décide de fixer le loyer mensuel à 215 €. Une caution du même montant sera demandée.

Suite à l'appel à candidatures, une seule personne a répondu. Il a été décidé de conclure le nouveau bail avec cette personne.

Délibération votée et adoptée à l'unanimité.

19 VOTANTS
19 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

10) Questions diverses

* La commune de Montfaucon a exprimé le choix par délibération du conseil municipal d'intégrer la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien.

L'Agglomération et ses 43 communes membres devront se prononcer sur ce choix.

* ALSH : Monsieur le Maire rappelle les raisons pour lesquelles la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien avait décidé de fermer le centre de Loisirs de la commune de Saint-Victor-la-Coste.

Suite à la réunion qui a eu lieu le mardi 19.09.2017 dans la matinée avec le Président de la Communauté d'Agglomération, le Vice-Président en charge des ALSH ainsi que les directeurs des services de la jeunesse et de la petite enfance, une discussion va être engagée d'ici la fin de l'année, sur le fonctionnement et les suites à donner aux problèmes rencontrés.

* Questions de conseillers municipaux :

- lors de la Journée du patrimoine, il a été remarqué que le pourtour de l'Eglise n'avait pas été nettoyé
 - serait-il possible de remettre en état les anciennes bornes kilométriques encore en place ?
-

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, LA SEANCE EST LEVEE A 23H10